

Module optionnel

Titre de module	Revitalisation de cours d'eau et de zones d'eaux dormantes	Code	EP-W19
Conditions recommandées	Deux années min. de pratique professionnelle en tant qu'horticulteur/horticultrice. Compétences des modules obligatoires G2 et G3 conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants au module identifient les types de cours d'eau et organisent, selon ces types, l'entretien des eaux. Ils tiennent compte, pour cet entretien, des six habitats différents et prennent des mesures pour favoriser l'entité écologique. Ils mettent en œuvre les mesures nécessaires s'inscrivant dans un concept d'entretien et planifient des mesures d'entretien conformément aux exigences de temps. Ils garantissent la fonctionnalité des eaux grâce à un entretien courant durable. Ils favorisent la diversité des espèces sur les rives des cours d'eau grâce à des mesures ciblées et appliquent des stratégies de lutte contre les néophytes invasifs. Ils ont recours à des mesures de génie civil pour sécuriser les berges et le lit des cours d'eau et garantissent ainsi la fonctionnalité durable des eaux. Ils appliquent des mesures afin de guider les visiteurs le long des cours d'eau et de prévenir tout conflit à l'utilisation et pour différentes exigences. Ils mettent en pratique des mesures d'utilisation écologiquement pertinentes des eaux comme espace de détente de proximité pour les visiteurs.		
Contrôle des compétences	Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'un travail pratique choisi par les participants. Dates fixées par le prestataire du module.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déduire et appliquer le cadre juridique lors de travaux de revitalisation. 2. Identifier les types de cours d'eau, déduire et appliquer des mesures d'entretien pour les 6 différents habitats du cours d'eau. 3. Établir des programmes et des concepts d'entretien pour le développement durable des eaux. 4. Favoriser, par des mesures ciblées, des végétaux ligneux et des plantes vivaces indigènes en fonction des différents biotopes. 5. Appliquer des mesures de prévention et de lutte pour endiguer les néophytes invasifs. 6. Appliquer des mesures d'entretien pour assurer la protection contre les inondations. 7. Lire et interpréter des plans de revitalisation et les mettre en pratique. 8. Appliquer des mesures de génie civil pour préserver la stabilité des berges et du lit en tenant compte des principes hydromorphologiques. 9. Mettre en œuvre des facteurs clés de collaboration réussie entre les bureaux d'étude, les pouvoirs publics et les exécutants. 10. Appliquer des mesures d'utilisation écologiquement pertinentes des eaux par les visiteurs. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	70
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans